

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PROUILLY

Délibération n° 2022_09_02

Décision modificative

Date de la convocation : 12 septembre 2022

Séance du 16 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le seize septembre à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Damien GOULARD, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné une procuration :

Absents excusés :

Absents : Benjamin WAQUELIN, Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2131	Bâtiments publics	-200.00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	200.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses d'investissement les suppléments de crédits.

C. Malaisé

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/09/2022 051-215104159-20220916-2022_09_02-DE